



Cahier des charges de l'appel à propositions
pour le référencement de l'offre de formation du
B.T.P de janvier 2016 à décembre 2017



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « Emploi
et Inclusion » 2014-2020

1. Présentation du FAFCEA

Le FAFCEA, Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'entreprise artisanale est une association loi 1901 régie par des statuts et un règlement intérieur.

En 2012, **le FAFCEA devient le fonds d'assurance formation des chefs d'entreprise exerçant une activité artisanale.**

Il a pour mission d'organiser, de développer et de promouvoir la formation de ces chefs d'entreprise ainsi que celle de leurs conjoints collaborateurs ou associés, de leurs auxiliaires familiaux et, pour l'exercice de leurs responsabilités, de ceux d'entre eux qui ont la qualité d'élus des organisations professionnelles.

Elle s'adresse également aux créateurs et repreneurs d'entreprises de l'artisanat non encore immatriculés au répertoire des métiers ou, dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, au registre des entreprises.

A cette fin, ils consacrent chaque année au financement des actions définies à l'article L. 900-2 du code du travail une contribution assise sur le montant annuel du plafond de la sécurité sociale, en vigueur au 1er janvier de l'année d'imposition.

Son champ d'intervention est défini par référence à la nomenclature d'activités françaises de l'Artisanat (NAFA).

2. Contexte

Les conclusions du Grenelle de l'environnement ont impactées fortement les pratiques dans le secteur du BTP. En effet, le secteur est le plus gros consommateur d'énergie en France et produit près de 23 % des gaz à effet de serre. La profession soutient les entreprises pour que celles-ci fassent évoluer les compétences de leurs personnels afin d'être en mesure de répondre aux enjeux environnementaux. Elle veille aussi en collaboration avec les organisations professionnelles à ce que l'offre de formation soient adaptées aux enjeux d'évolution. Ainsi les constructions de demain seront de plus en plus performantes et donc respectueuses de notre planète.

Ces travaux favoriseront la mise en place d'un plan d'action de formation au sein des entreprises pour les encourager à utiliser la formation comme un outil de la stratégie d'entreprise.

3. Objectifs

Le FAFCEA s'est fixé les objectifs suivants :

- Agir sur l'offre de formation, afin **d'améliorer sa visibilité** et son **accessibilité** sur le territoire de Rhône-Alpes,
- Renforcer la **coopération avec les organismes de formation** afin de contribuer à la qualité de l'offre
- Accompagner et encourager les organismes de formation à prendre en compte **les aspects environnementaux et de développement durables** dans leurs offres de formation

Pour atteindre ces objectifs, le FAFCEA, souhaite sélectionner une offre de formation BTP en Rhône-Alpes, adaptée aux besoins des entreprises, des artisans.

En outre, le FAFCEA s'attache à créer et à pérenniser des partenariats en particulier avec le **Fonds Social Européen (FSE)**, l'**Etat (DIRECCTE)**, afin d'apporter des ressources financières supplémentaires répondant à la fois aux objectifs de ces partenaires, aux besoins des entreprises adhérentes au FAFCEA. De ce fait, les entreprises adhérentes à FAFCEA concernées par les actions référencées bénéficieront, sous réserve de remplir les conditions d'accès¹ et de disponibilité des fonds, d'une prise en charge spécifique ouvrant droit à des cofinancements publics et/ou communautaires pour tout parcours de formation. D'au moins 21 heures pour les formations exclusivement sur les thématiques du développement durable pour toutes les entreprises éligibles. Ces parcours pourront être composés d'un ou de plusieurs modules de formation au sein du même organisme de formation.

4. Organismes éligibles

- Champ d'activité de l'organisme de formation

Les organismes de formation qui souhaitent répondre au présent appel à propositions doivent impérativement répondre aux orientations et aux objectifs énumérés (paragraphe 2) et intervenir dans les thématiques identifiées ci-dessous (paragraphe 5). L'expérience et les compétences des formateurs devant être significatives au regard des formations présentées.

- Regroupement des organismes de formation

Pour une meilleure couverture régionale les organismes de formation peuvent répondre au présent appel à propositions en se regroupant selon leurs secteurs institutionnels et leurs réseaux d'appartenance. Le regroupement implique de remplir l'ensemble des conditions de l'appel à proposition : identité de l'organisme de formation, action de formation proposée, pédagogie mise en œuvre, renseignement sur les formateurs, etc. Une coordination régionale dans la réponse des organismes de formation étant attendue par le FAFCEA .

5. Formations éligibles au présent appel à proposition

Les formations qui seront proposées devront obligatoirement répondre aux orientations et aux objectifs définis du présent appel à proposition et s'inscrire dans l'un des thèmes suivants

- **DEVELOPPEMENT DURABLE et RSE** : formations directement liées aux économies d'énergies, à la transition énergétique, à la responsabilité sociétale et à l'environnement

Cet axe vise à répondre aux enjeux du développement durable, de la transition énergétique ou encore de la RSE. Il vise à renforcer le positionnement des entreprises et des salariés sur ces enjeux.

Les formations proposées doivent viser à renforcer les compétences techniques des entreprises et des salariés. Elles doivent permettre de mieux conseiller, mieux construire et mieux rénover et d'assurer au client la performance attendue. Cette dernière est maintenant un enjeu fort car, le cas échéant, elle peut remettre en cause la viabilité économique du chantier de l'entreprise.

Les entreprises et les salariés des entreprises de la Construction ont aussi une action directe en installant et assurant la maintenance d'équipements améliorant des performances énergétiques des bâtiments ou des ouvrages.

Enfin, les entreprises et les salariés du Bâtiment et des Travaux Publics ont une action sur la manière de construire un ouvrage ou une rénovation. En l'occurrence, il s'agit à la fois de conseiller, de réaliser l'acte de construire en y intégrant une approche de développement durable (énergétique, écologique ...) dans son intervention sur les chantiers et dans le recours aux matériaux de construction.

Les axes éligibles sont :

- Mettre en œuvre des solutions qui garantissent la performance de l'enveloppe
- Mettre en œuvre des solutions de chauffage
- Mettre en œuvre des solutions de production d'eau chaude sanitaire
- Mettre en œuvre des solutions de ventilation
- Mettre en œuvre des solutions domotiques et de gestion de l'énergie
- Mettre en œuvre des solutions ENR
- Conseiller des particuliers en matière « d'efficacité énergétique » (matériaux, techniques, réglementation, fiscalité...)
- Approfondir ses connaissances pour mieux se positionner sur le marché du BTP transition énergétique.

-

Formations obligatoires et/ou réglementaires :

L'ensemble des formations à caractère obligatoires et réglementaires, ainsi que les permis de conduire ne sont pas éligibles au présent appel à proposition.

Afin de respecter les obligations du Fond Social Européen, aucune action de formation, bénéficiant de fonds publics ne pourra démarrer avant que l'organisme de formation soit référencé par FAFCEA.

6. Modalités de réponse demandées aux organismes de formation

Les organismes de formation souhaitant répondre au présent appel à proposition doivent prendre connaissance de l'intégralité du cahier des charges.

Aucune trame de réponse n'est prédéfinie. Une checklist permet de pointer les points attendus et des documents en annexe sont à utiliser. Les organismes doivent s'attacher à apporter des réponses et des éléments probants sur l'ensemble des points attendus du présent appel à propositions, accompagnée de toutes les pièces justificatives pour constituer le dossier de réponse.

Les dossiers incomplets ne seront pas étudiés par FAFCEA

a) Critères de sélection

Les critères de sélections sont rassemblés dans la grille de sélection annexée à la fin de cet appel à proposition. L'ensemble des points attendus sont pondérés selon un degré de satisfaction variant de 1 point à 5 points pour un total de 55 points. Les organismes obtenant

un minimum de 35 points seront retenus sous réserve que les 2 critères obligatoires (indiqués en rouge) soient validés.

En complément des critères indiqués dans la grille annexée, vous trouverez ci-dessous les items importants pour lesquels nous vous sollicitons au travers de cet appel à proposition.

- **Qualités pédagogiques :**
 - Pertinence des programmes de formation au regard des thématiques
 - Pertinence des programmes de formation par rapport aux objectifs visés
 - Qualification des intervenants
- **Validation des formations :**
 - Validation de la formation par un diplôme, un Titre Professionnel ou un Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
 - Mise en place d'un outil ou d'un support permettant de lister les connaissances acquises (Carnet de compétences ou autre(s) outil(s))
- **Capacités financières :**
 - Prix de l'action de formation, notion de prix « raisonnable » eu égard aux éléments présentés par l'organisme de formation.
- **Publicité**

Une attention particulière devra être portée sur la communication concernant l'intervention du **Fonds Social Européen** (FSE). Les documents transmis aux entreprises et ceux mis à disposition des stagiaires devront systématiquement porter l'emblème européen, le logo de la charte graphique nationale ou régionale et une mention indiquant que l'opération est cofinancée par le FSE.

Informations sur les obligations de publicité :

<http://www.fse.gouv.fr/communication/communiquer-sur-votre-projet-fse/les-obligations-de-publicite/article/les-obligations-de-publicite>

<http://www.fse.gouv.fr/communication/communiquer-sur-votre-projet-fse/la-logothèque-86>

Les logos sont téléchargeables sur le site Internet suivant :

<http://www.fse.gouv.fr/IMG/jpg/RAlpesFSE.jpg>

b) Eléments attendus aux dossiers de réponse

En réponse au présent appel à propositions, votre réponse devra comporter :

- La présentation de l'organisme de formation (N° de déclaration d'activité)
- La liste des formations présentant leurs objectifs, leur durée et leur coût
- Les programmes de chaque formation proposée au référencement
- Les méthodes et les moyens pédagogiques
- Un descriptif du parcours et de l'expérience professionnelle des Formateurs

- Les éventuelles observations complémentaires de l'organisme de formation

c) Calendrier

Afin de respecter les obligations des partenaires publics et afin de permettre aux organismes de formations de préparer leur réponse, les offres devront être remises au plus tard **le 15 décembre 2015**.

Les réponses doivent impérativement parvenir **par email** à l'adresse suivante n.boutchiche@fafcea.com et **par courrier** au FAFCEA à l'adresse suivante :

FAFCEA
Appel à propositions Offre de formation BTP
14 RUE CHAPON
CS 81234
75139 PARIS CEDEX 03

d) Instruction et réponse du FAFCEA

Les propositions transmises par les organismes de formation sont instruites par les services du FAFCEA et seront validées lors d'une commission.

La réponse au candidat sera notifiée par courrier au plus tard dans les 8 jours suivant la date de la commission.

Tout refus de partenariat sera motivé. Les motifs de rejet de la candidature seront exprimés au regard des éléments attendus et des points de vigilances indiqués dans le présent appel à projet

e) Contrôle

Le FAFCEA ou tout organisme mandaté par ses soins, l'Etat ou les instances communautaires, peuvent procéder à un contrôle de l'organisme prestataire portant sur la réalité des dépenses facturées dans le cadre des formations proposées dans le catalogue de formations sélectionnées par le FAFCEA.

7. Modalités de réalisation, d'application et de mise en œuvre du référencement

Le FAFCEA :

- met à disposition des organisations professionnels cet appel à proposition « Offre de formation B.T.P. en Rhône-Alpes » afin qu'ils soient diffusées sur leur site Intranet
- Réceptionne les demandes de prise en charge (avant le démarrage de l'action de formation)
- Règle, à l'issue de la formation les factures directement à l'organisme de formation sous réserve de la transmission de l'ensemble des pièces prévues dans le contrat de prestation
- Met à disposition des organismes de formation les logos et documents types du FAFCEA

L'organisme de formation :

- Obtient un accord de financement du FAFCEA avant le démarrage de l'action de formation
- Assure la prestation de formation conformément au programme proposé dans la trame de réponse du présent appel à proposition
- Adresse au FAFCEA l'ensemble des pièces prévues dans le contrat de prestation de services
- Doit faire émarger les stagiaires à la demi-journée
- Doit faire apparaître sur les conventions de formation, programmes et feuilles d'émargement du Fonds Social Européen

Annexes

Checklist des éléments et des documents de réponse attendus

- La présentation de l'organisme de formation (N° de déclaration d'activité)
- La liste des titres, diplômes, CQP ou validations partielles pouvant être préparés
- La liste des formations non « diplômante »
- Les contenus détaillés des programmes (durée, coût ...)
- Les méthodes, les moyens pédagogiques
- L'identification et les références de l'organisme dans ce domaine
- Les CV des Formateurs
- Les coûts détaillés des prestations et leurs composantes
- La période de validité des coûts annoncés
- Les outils et moyens de communication de l'organisme (site internet, salon, catalogue etc...)
- des exemples de documents respectant les obligations de publicité (feuille d'émargement avec logos par exemple)
- Les éventuelles observations complémentaires de l'organisme de formation

CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES		La qualité de réponse du candidat vous semble :		
		Très satisfaisante	satisfaisante	Peu satisfaisante
		5 points	3 points	1 point
Pertinence globale	Complétude du dossier			
	expertise : OF ayant des références en lien avec le BTP PME			
Qualité pédagogique et organisationnelle	pertinence programme/thématiques FSE			
	Adéquation programme/objectif/durée			
	Pertinence du programme au secteur du BTP			
	Qualité des intervenants			
	Méthodes d'enseignement et moyens pédagogiques			
capacité financière	Maitrise des coûts			
	positionnement des coûts/marché (concurrents, marché..)			
obligatoires	respect de la publicité Fonds Publics			
	respect des livrables (att capacité, feuilles de présence par 1/2 journée, questionnaire FSE)			
Evaluation	Evaluation stagiaire : entrée, en cours, à l'issue de la formation			
	Dispositifs et outils de positionnement et d'évaluation			
NOTE GLOBALE :/ 55				